

DÉLIBÉRATION n° 2024-10-12-1

Le conseil d'administration, en sa séance du 12/10/2024,
sous la présidence de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

DÉCIDE :

OBJET : Approbation des procès-verbaux du CA du 1^{er} et du 6 juillet 2024

Le conseil approuve les procès-verbaux du conseil d'administration du 1^{er} et du 6 juillet 2024 joints en annexe à la présente délibération.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 26

Majorité des présents et représentés : 14

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 26 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 12/10/2024

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : **28/10/2024**

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration

01 juillet 2024

1

Membres présents

Walter Bruyère-Ostells, Franck Frégosi, Caterina Severino, Céline Gimet, Nicolas Badalassi – Nathalie Ferrière, Adrien Vitse, Didier Delprete – Anne Martin – Maylis Jahan de Lestang – David Gade, Alice Cucurou-Ollier – Souliman Soudani, Nicolas Pierrel.

Procurations

Sophie Doudet donne procuration à Adrien Vitse, Audrey Freyermuth donne procuration à Nathalie Ferrière, Juliette Sauve donne procuration à Alice Cucurou-Ollier, Nathan Souyri donne procuration à Maylis Jahan de Lestang, Daphné Lamarre donne procuration à Maylis Jahan de Lestang

Assistent au Conseil avec voix consultative

Rostane Mehdi

Assistent au Conseil

Franck Biglione, Mélanie Galand (représente le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille), Guillaume Hermary, Amélie Jimenez.

Excusés

Camille Cantaluppi

Absents

Ouverture

Le Directeur remercie les administrateurs pour leur présence à ce conseil exceptionnel. La séance est particulière car il s'agit de procéder à la désignation ou au renouvellement des personnalités extérieures. Cette séance ne pouvant être, par définition, validée par la Présidente, candidate à sa propre reconduction, elle est présidée par Franck Frégosi, en tant que doyen d'âge. Cette liste, une fois votée, sera soumise à Monsieur le Recteur pour nomination. Avant de laisser la parole à Monsieur Frégosi, le Directeur donne lecture des procurations.

Le Doyen ouvre la séance en donnant la liste des 6 personnalités extérieures proposées en tant que membres du CA de l'IEP d'Aix-en-Provence en raison de leurs compétences (5 renouvellements et 1 nouvel entrant) :

- Madame Sylvie Bermann,
- Madame Christine Cabau,
- Monsieur Manuel Cruz,
- Monsieur Hakim Khellaf,
- Monsieur Wladimir Pandolfo,
- Madame Aurélie Robineau-Israël

Après une demande d'Anne Martin sur les critères de choix de ces personnalités, le doyen rappelle qu'elles sont nommées pour 3 ans et participent au rayonnement de l'IEP, qui bénéficie de leur éclairage et de leurs compétences dans nombre de domaines qui sont indispensables pour assurer la bonne gouvernance de l'établissement. Rostane Mehdi insiste sur leur implication et leur loyauté envers l'IEP tout au long de son mandat, y compris dans les moments difficiles. Certains se rendent disponibles pour les missions ponctuelles (Forum franco-allemand, comité de recrutement, commission diverses...). Ils n'hésitent pas à intervenir dans les échanges sur la stratégie de l'établissement lors des conseils.

Les CV ayant été communiqués, Franck Frégosi explique que chaque nom devra être voté séparément.

Sans objection ni autres questions, Monsieur Frégosi fait procéder aux votes à l'issue duquel le conseil d'administration reconduit les personnalités qualifiées avec les votes suivants :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| • Mme Sylvie Bermann | 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention |
| • Mme Christine Cabau | 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| • M. Manuel Cruz | 18 voix pour, 0 contre, 1 abstention |
| • M. Hakim Khellaf | 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| • M. Wladimir Pandolfo | 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention |
| • Mme Aurélie Robineau-Israël | 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention |

La délibération est ensuite adoptée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Franck Frégosi précise que la Présidente ou le Président sera élu au sein de ce collège lors du prochain Conseil d'administration.

Sans demande d'intervention supplémentaire le doyen lève la séance en remerciant les administrateurs et en leur donnant rendez-vous ce samedi 6 juillet.

Procès-verbal CA du 01.07.2024

PROCES-VERBAL

Conseil d'administration

06 juillet 2024

1

Membres présents

Aurélie Robineau-Israël, Fabrice Larat représentant Maryvonne Le Brignonen, Maryline Crivello représentant Eric Berton – Manuel Cruz, Hakim Khellaf, Wladimir Pandolfo – Walter Bruyère-Ostells, Franck Frégosi, Caterina Severino, Céline Gimet, Nicolas Badalassi – Nathalie Ferrière, Adrien Vitse, Sophie Doudet, Audrey Freyermuth – Anne Martin – Maylis Jahan de Lestang, Daphné Lamarre – David Gade, Alice Cucurou-Ollier – Souliman Soudani, Nicolas Pierrel, Camille Cantaluppi.

Procurations

Nathalie Colin donne procuration à Aurélie Robineau-Israël, Laurence Bertrand Dorléac donne procuration à Aurélie Robineau-Israël, Christine Cabau donne procuration à Manuel Cruz, Sylvie Bermann donne procuration à Hakim Khellaf, Didier Delprete donne procuration à Adrien Vitse, Juliette Sauve donne procuration à Alice Cucurou-Ollier.

Assistent au Conseil avec voix consultative

Rostane Mehdi, Philippe Djambazian, Sébastien Cecchi

Assistent au Conseil

Franck Biglione, Mélanie Galand (représente le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille), Guillaume Hermay, Amélie Jimenez.

Excusés

Philippe Djambazian, Sébastien Cecchi

Absents

Nathan Souyri

Ouverture

Franck Frégosi, assurant la présidence de la première partie du Conseil d'administration en tant que doyen d'âge, ouvre la séance en donnant lecture de l'arrêté du Recteur Benoit Delaunay, qui nomme les personnalités extérieures du C.A, proposées à la suite de la séance exceptionnelle du 1^{er} juillet dernier.

Les 6 personnalités extérieures nommées en tant que membres du CA de l'IEP d'Aix-en-Provence en raison de leurs compétences et sur proposition du CA sont :

- Madame Sylvie Bermann,
- Madame Christine Cabau,
- Monsieur Manuel Cruz,
- Monsieur Hakim Khellaf,
- Monsieur Wladimir Pandolfo,
- Madame Aurélie Robineau-Israël

Le doyen rappelle que ces personnalités sont nommées pour 3 ans, elles participent au rayonnement de l'IEP, qui bénéficie de leur éclairage et de leurs compétences dans nombre de domaines qui sont indispensables pour assurer la bonne gouvernance de l'établissement.

Avant de procéder à l'élection du ou de la Président(e) du Conseil d'administration, il propose aux personnalités de se présenter, ou représenter, en quelques mots.

Aurélie-Robineau Israël et Hakim Khellaf, respectivement Directrice des ressources humaines de la Caisse des dépôts et Secrétaire général adjoint de la cour des comptes, mettent en avant leur attachement au service public, comme le montre leurs parcours au sein de différentes grandes administrations de l'Etat. Wladimir Pandolfo et Manuel Cruz expriment quant à eux combien leur passage par Sciences Po Aix a été formateur. Ce dernier est fondateur et dirigeant d'un groupe international, Digital Virgo, et a pu entrer à l'Institut alors qu'il venait d'un milieu populaire et que la filière IEPEI n'existait pas encore. Il a pu mesurer combien ce cursus lui avait donné les outils pour sa vie professionnelle. Wladimir Pandolfo, nouveau membre du C.A, a pu entrer dans l'univers de la musique enregistrée, en commençant par Sony music, juste après son Grand O. Après un passage par l'Eurovision et France Télévision, ainsi que des fonctions de manager pour certains artistes, il est actuellement Directeur du business musique chez Ubisoft International et enseignant à Sciences Po Paris en économie de la musique enregistrée.

Aurélié Robineau-Israël se portant candidate à la présidence du Conseil d'Administration, elle quitte momentanément la salle pendant le vote.

Le Directeur remercie chacun d'entre eux pour leur engagement au service de l'IEP et souligne combien la relation de confiance qui a été nouée avec Madame Robineau-Israël a été précieuse et aidante, notamment dans les moments difficiles.

Il rappelle enfin que ce Conseil d'administration ainsi formé procédera à la désignation de son successeur à la fin de son mandat.

Sans objection ni autres questions, Monsieur Frégosi fait procéder au vote à l'issue duquel le conseil d'administration reconduit Madame Aurélie Robineau-Israël à la Présidence du C.A.

La Présidente revient dans la salle sous les applaudissements des membres du Conseil et le doyen lui cède la place pour la suite de la séance.

Madame Robineau-Israël remercie le Conseil pour sa confiance et souligne, elle aussi, l'importance de l'année à venir qui verra la désignation d'un nouveau directeur ou directrice.

Elle donne ensuite lecture des procurations et propose de passer à l'ordre du jour de la seconde partie de la séance.

Approbation des comptes-rendus des Conseils d'administration des 11 mars et 15 avril 2024

La Présidente présente le premier point de l'ordre du jour, à savoir l'approbation des procès-verbaux du Conseil d'administration du 11 mars 2023 et de la séance exceptionnelle du 15 avril.

Après une demande de correction de Nathalie Ferrière, la Présidente déclare les comptes-rendus adoptés et passe au point d'informations générales.

Informations générales de Monsieur le Directeur

Le Directeur remercie la Présidente et souhaite aborder deux points, le premier lié à l'actualité judiciaire de l'établissement. Il informe le C.A que l'ancien directeur, Christian Duval, a fait appel de sa condamnation. Sans commentaire particulier à faire, il note tout de même que cet élément continuera donc à peser sur l'établissement, notamment sur ses finances, sans doute pendant les 2 années à venir.

La deuxième information concerne sa propre candidature à la direction de Sciences Po Paris, parmi une vingtaine d'autres candidats. La confirmation officielle devrait intervenir sous peu mais le Directeur ferait donc partie de la short-list sélectionnée pour les auditions de la Commission de sélection le 5 septembre prochain. Une deuxième sélection interviendra donc avant les auditions devant le Conseil de l'Institut le 19 septembre et le C.A de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) le 20/09. La personne retenue verra son nom proposé à la ou le ministre de l'Enseignement supérieur, qui nomme le Directeur ou la Directrice de l'Institut, et au Président de la République, qui, lui, désigne l'administrateur de la Fondation.

Madame Robineau-Israël tient à rassurer le Conseil, dans le cas où le Directeur serait appelé à d'autres fonctions. Un administrateur provisoire serait bien entendu nommé le temps de conduire la procédure d'élection du nouveau directeur, ou directrice, et la

Présidente, ainsi que le Recteur, seraient garants de la continuité des activités de l'IEP durant cette période.

Sans demande d'intervention, la Présidente propose de passer au point suivant.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir

Madame Robineau-Israël poursuit l'ordre du jour en invitant le Directeur et le secrétaire général à détailler des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir.

4

Guillaume Hermary présente l'attribution et la signature du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de restructuration et d'extension du site EPS. Par la délibération n°20240311-9, le conseil d'administration avait donné son approbation et autorisation au directeur de signer ce marché. A ce titre, une note de présentation avait été produite aux administrateurs rappelant l'objet du marché, son montant et sa durée, les principaux éléments de la consultation (phase candidature et phase offre) et les principaux points sur lesquels ont porté la négociation. Au moment du CA de mars, le choix des trois entreprises admises à déposer une offre avait été fait et la phase de négociation était terminée. Les 3 entreprises sélectionnées devaient remettre leur offre finale pour le 28 mars.

Le Secrétaire général informe donc les administrateurs de l'attributaire et des motifs ayant conduit à son choix.

Pour rappel, les 3 entreprises étaient :

- Entreprise UNIC Architecture (Marseille)
- Entreprise Huit et demi Architecture (Marseille)
- Entreprise MDR Architecture (Montpellier)

A l'issue la procédure et sur la base de l'analyse des offres, effectuée en référence aux critères de jugement des offres déterminés dans le règlement de la consultation, le choix de l'attributaire a été le suivant : **Entreprise Huit et demi Architecture (Marseille)**

Le montant de l'offre est de 439 893 € soit un taux de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre de 13,21% sur une enveloppe prévisionnelle des travaux de 3 330 000 € HT.

Il poursuit avec des arrêtés individuels, pris au titre de l'année 2023-2024 pour l'octroi d'une aide forfaitaire relative aux enquêtes de terrain conformément à la délibération n°12 du 8 avril 2020. Cette aide concerne des étudiants en Master 2 « Dynamique politiques et mutations des sociétés ». Une aide a été attribuée à 14 étudiants pour un montant total de 4 994,31 €.

Ainsi que l'arrêté n°2024-06 : attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 525 € à l'association étudiante Athénaix, confronté à une dépenses imprévisible affectant significativement sa trésorerie, pour qu'elle puisse mener à terme ses projets.

Le secrétaire général termine par l'arrêté du Directeur n°2024-09 fixant les tarifs de participation à l'école d'été de la chaire renseignement qui se déroule du 10 au 12 juillet

2024. Tarifs : étudiants de Sciences Po Aix 100 €, étudiants hors Sciences Po Aix 150 € et autres publics (professionnels) 250 €. Les prestations incluses dans le tarif sont les frais de bouche et de participation aux frais d'invitation des contributeurs.

On compte enfin une attribution de 3 prix (montant total 1000€) à trois lycéens du PEI dans le cadre du concours d'éloquence organisé par l'association « IEP pour tous ».

Nathalie Ferrière se félicite du lancement des activités scientifiques et de recherche de la Chaire Renseignement, dont la création a été votée par le Conseil. Un programme ambitieux est en place pour la semaine suivante et il lui semble important de le souligner. Le Directeur la remercie et rappelle qu'effectivement, la Chaire, installée en décembre dernier, est maintenant dotée de tous les instruments juridiques nécessaires (Conseil d'orientation stratégique, Conseil scientifique présidé par Olivier Forcade...) et que le programme d'activités est désormais lancé avec cette 1ère école d'été du renseignement, suivie en septembre du 2^{ème} Workshop du Renseignement. Walter Bruyère-Ostells précise que cette école d'été portera sur un sujet sensible et stratégique, les enjeux de renseignements autour de la guerre à Gaza.

Politique générale de l'établissement – Modification du règlement intérieur

La Présidente propose au Directeur de présenter le premier point concernant la politique générale de l'établissement.

Avant de donner la parole à Franck Biglione, Directeur de la Formation et des études, et Caterina Severino, référente laïcité, le Professeur Mehdi propose une modification du règlement intérieur qui rappelle quelles sont les obligations liées à l'application du principe de laïcité dans l'établissement :

« Toute personne représentant l'établissement ou intervenant au nom de ce dernier en exercice des missions de service public assumées par Sciences Po Aix est tenu au principe de neutralité et de laïcité quel que soit son statut ».

Il rappelle que l'on ne doit pas confondre le statut d'usager du service public, dans l'enseignement supérieur les usagers n'étant tenus à aucune obligation de quelque sorte que ce soit, notamment sur le plan vestimentaire, avec celui de collaborateur occasionnel du service public. Dans ce cas, on est astreint au respect des mêmes règles que celles qui s'appliquent aux agents du service public eux-mêmes. Il évoque à ce propos le contexte dans lequel s'inscrit cette proposition, à savoir un évènement organisé récemment par une association étudiante.

Caterina Severino, dont les missions de référent laïcité viennent d'être élargies aux usagers, en plus du personnel, pour cette année 2023-2024, explique que cet ajout vient clarifier l'implicite et la jurisprudence dans ce domaine. La Charte de la Laïcité est également diffusée très largement et les associations étudiantes devront désormais souscrire à l'engagement républicain, obligation là aussi réglementaire. Cela permet d'aborder la question délicate du port du voile dans l'unique cadre de la règle de droit, dans tout ce qu'elle autorise et dans tout ce qu'elle interdit.

Adrien Vitse rappelle le problème rencontré lors des séances de tutorat de cette association dans les lycées, où le port du voile est prohibé comme signe ostentatoire,

contrairement aux universités. Ce cas a pu être réglé par le dialogue mais cette modification du règlement simplifie les choses à l'avenir et rappelle le devoir de neutralité.

Audrey Freyermuth s'inquiète de son application aux enseignants-chercheurs, qui sont bien entendu eux aussi soumis à cette obligation de neutralité, mais qui font aussi l'objet d'une forme d'indépendance constitutionnelle. Elle rappelle la position de la Conférence des Grandes Ecoles à ce sujet et suggère une formulation plus nuancée.

Le Directeur la rassure quant à ce point, les principes intangibles des lois et règlements de la République, ici la Constitution pour le principe de laïcité, et interprétés très clairement par la jurisprudence, n'empiètent en rien sur la liberté académique des enseignants chercheurs.

Caterina Severino renchérit en rappelant la partie du règlement intérieur applicable aux enseignants : « les enseignants-chercheurs, les personnels, titulaires ou vacataires de l'établissement, exercent leurs fonctions dans le respect des principes de neutralité et de laïcité ».

La formulation « quel que soit leur statut » risquant d'être interprétée de façon erronée, la Présidente propose donc l'énoncé suivant :

« Toutes personnes autres que celles mentionnées à l'alinéa 1 de l'article 2-2 représentant l'établissement ou intervenant au nom de ce dernier dans l'exercice des missions de service public assumées par Sciences Po Aix est tenue au principe de neutralité et de laïcité quel que soit son statut. »

Sans objection ni autres questions, la délibération est adoptée, avec 28 voix pour et 1 voix contre.

Politique générale de l'établissement – Prime de charges administratives – PCA

Guillaume Hermary poursuit les points relatifs à la politique générale de l'établissement en abordant les primes de charges administratives, qui ne concernent que les 11 enseignants du secondaire affectés dans le supérieur (PRAG et PRCE), les enseignants-chercheurs percevant désormais le RIPEC. Néanmoins, il n'y a aucun changement pour les fonctions et le cadre d'attribution, pour un budget de 13 800 euros par an.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel le conseil d'administration approuve la délibération.

Politique générale de l'établissement – Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs (RIPEC)

Le Secrétaire général présente la délibération suivante, relative au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs, le RIPEC, qui remplace la PRP depuis 2 ans. L'objectif est d'apporter des modifications aux lignes de gestion de l'établissement adoptées par le CA du 09/07/2022, qui prennent en compte des évolutions réglementaires relatives notamment à la composante prime individuelle C3.

Le montant évoluera règlementairement jusque 2026, pour atteindre 7 000 euros, aujourd'hui 4 200 euros, après un montant de départ à 2 200€.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel la délibération est adoptée à l'unanimité.

Politique générale de l'établissement – Stage intensif accueil « Immersion en Provence » des étudiants internationaux

Le Directeur présente la reconduction d'une expérience engagée il y a 3 ans auprès des étudiants internationaux. Intervenant juste avant la rentrée, « Immersion en Provence » est un stage intensif d'une semaine visant à donner aux étudiants étrangers venant étudier à Sciences Po Aix toutes les clés pour s'adapter rapidement à leur nouveau cadre de vie.

Il se décline en 2 axes principaux :

- des cours intensifs de français (le matin), afin de donner aux étudiants les compétences linguistiques nécessaires pour faire face aux situations de la vie courante en France, à la ville comme à l'université.
- des ateliers culturels (l'après-midi) favorisant la connaissance des codes de la vie en Provence, la prise de repères dans la région et la découverte d'une partie des richesses du patrimoine local (culture, histoire, gastronomie, industrie, etc.)

Il se déroulera du vendredi 23 au mercredi 28 août 2024, de 9 h à 18H. La participation financière au stage est de 390€ ;

Il rappelle la réussite de l'immersion auprès des 30 participants l'année dernière, et la richesse de l'expérience pour le groupe constitué.

Le succès de cette initiative ne permet pas de satisfaire toutes les demandes (environ 230 étudiants internationaux chaque année, pour 30 places). Il est proposé cette année un demi-tarif pour les étudiants francophones, qui n'ont pas besoin des cours de français le matin mais participeront aux activités.

Sans objection ni autres questions, le conseil d'administration approuve la délibération.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Convention cadre avec l'École de l'Air et de l'Espace

La Présidente donne la parole au Directeur des études pour le renouvellement d'une convention-cadre avec l'École de l'Air et de l'Espace. Franck Biglione rappelle qu'il s'agit du support de l'un des parcours du diplôme, qui permet aux élèves d'être diplômés à la fois de l'École de l'Air et de l'Espace, de Sciences Po Aix et de l'université au travers du master "Géostratégie, défense et sécurité internationale". Cette convention triennale ne comporte aucun changement.

Sans objection ni autres questions, La Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel la convention est adoptée.

Programme d'enseignement et de recherche, d'information scientifique et technique et de coopération internationale – Dispositions générales applicables aux UMR et lettre d'adhésion

Guillaume Hermary présente ensuite un point sur les dispositions générales applicables aux UMR. Il s'agit d'une adhésion en deux temps de l'Institut, dorénavant co-tutelle de 3 UMR (Mesopolhis, AMSE et DICE), aux dispositions d'AMU et du CNRS. Les dispositions générales applicables aux unités ont pour objet de définir l'organisation et le pilotage des laboratoires ainsi que de leurs ressources. La lettre d'adhésion est jointe à la convention (absente des documents joints, cette dernière sera présentée lors d'un prochain conseil pour information.)

8

Sans objection ni autres questions, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation générale des études – Bornage de l'année universitaire

La Présidente donne la parole au Directeur des Etudes pour la série de délibérations relatives à l'organisation générale des études.

Franck Biglione commence par rappeler que le principe du bornage de l'année universitaire à 13 mois, du 1er septembre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1, avait été approuvé par le Conseil d'administration en 2018. Par dérogation à ce principe, à compter de l'année universitaire 2024/2025, le bornage de l'année universitaire établit une année d'une durée de 16 mois pour les étudiants inscrits en cinquième année du diplôme, soit du 1er septembre de l'année N au 31 décembre de l'année N+1. Cela permet aux étudiants, à l'instar d'autres établissements comme AMU ou Paris Dauphine, de réaliser des stages jusqu'à la fin du mois de décembre, sans impact sur les délibérations qui ont lieu au mois de janvier. Il précise qu'il s'agit en général de stages de pré-embauche.

Sans objection ni autres questions, Madame la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel le bornage de l'année universitaire est adopté.

Organisation générale des études – Modification du règlement des études

Le Directeur des Etudes poursuit avec les modifications annuelles du règlement des études. Celles-ci permettent notamment de clarifier les dispenses d'assiduité pour raisons de santé, de modifier les dates d'information relatives aux 2èmes sessions d'examen, qui passent de 15 à 8 jours (5 jours pour AMU), afin de soulager les enseignants correcteurs. Il y a également quelques ajustements mineurs de maquettes, par exemple le cours "Droit et politique à l'ère de l'anthropocène" est renommé "Droit et environnement", et les crédits ECTS du sport sont reventilés en partie en raison des modalités d'évaluation de cette matière obligatoire, mais notée par les associations du Bureau des sports.

Enfin, la partie du règlement relative à Ecole de l'Air et de l'Espace est adapté aux nouvelles maquettes. A ce propos, Walter Bruyère-Ostells informe le Conseil que l'Ecole de l'Air augmentera l'année prochaine, de façon ponctuelle, le nombre d'étudiants suivant ce cursus.

A la demande d'Anne Martin, Franck Biglione rappelle qu'il n'y a qu'une modification annuelle des maquettes, et donc du règlement, au mois de juillet. Madame Galand précise que cette règle est prévue par le Code de l'éducation, les modalités de contrôle des connaissances ne pouvant être votées plus d'un mois après la rentrée universitaire.

Sans objection ni autres questions, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation générale des études – Modification du règlement du certificat d'études politiques (CEP) – Programme d'études politiques annuel (PEPA) et programme d'études politiques semestriel (PEPS)

Franck Biglione explique, pour les modifications du règlement du certificat d'études politiques, du programme d'études politiques annuel et du programme d'études politiques semestriel, qu'il s'agit de diplômes ou formations proposés aux étudiants internationaux en mobilité entrante, ce qui représente environ 250 étudiants chaque année.

La dernière modification datant de 2018, il s'agit ici de s'adapter à certaines pratiques nouvelles d'étudiants lors des sessions d'examen en rendant obligatoire le présentiel sur la 1^{ère} session avant de permettre éventuellement le distanciel sur la 2^{ème}. Nicolas Badalassi évoque à ce propos les quelques cas d'étudiants utilisant de façon flagrante ChatGPT lors d'oraux en visioconférence.

Une mention « programme en français » sera également ajoutée sur le diplôme des étudiants qui feront l'effort de suivre au moins la moitié de leurs cours en français.

Sans objection ni autres questions, la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel la délibération est adoptée à l'unanimité.

Organisation générale des études – Modification du certificat HR School ressources humaines (formation continue)

Madame Robineau-Israël poursuit l'ordre du jour en redonnant la parole au Directeur des Etudes pour la modification du certificat de formation continue « HR School ressources humaines ». Ce certificat qui a fonctionné pendant 10 ans a été suspendu l'année dernière car les entreprises partenaires souhaitaient son actualisation. Un certain nombre de modules ont donc été ajoutés, comme les risques psycho-sociaux ou la gestion des conflits. Des ajustements seront sans doute nécessaires, applicables en septembre prochain pour un certificat qui ouvrira en janvier 2025.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote cette modification du certificat qui est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Organisation générale des études – Modification de la maquette de la prépa générale /
Modification de la Prép' ENM métiers de la justice / Modification de la Prép' INSP /
Modification de la Prép' commissaire des armées et métiers de la sécurité

Franck Biglione propose de présenter les 4 modifications de maquettes concernant le CPAG, à savoir :

- la préparation générale qui prépare au concours des IRA, d'attaché territorial, d'inspecteur des finances publiques pour l'essentiel mais aussi à d'autres concours périphériques.
- une prépa ENM et autres métiers de la justice.
- une prépa INSP et autres grands concours, l'INET, administrateur des assemblées notamment, et la Banque de France.
- et, enfin la préparation au commissaire des armées et autres métiers de la sécurité, notamment officiers de gendarmerie ou commissaire de police.

10

Ces maquettes sont ajustées pour tenir compte de l'évolution des programmes des concours et des modalités d'évaluation des candidats. Un groupe de travail a été constitué et a remonté un certain nombre de propositions qui ont été intégrées, les modifications restant tout de même marginales. La plus importante concerne la prépa INSP, dans la mesure où elle prépare également au concours spécial de recrutement des conseillers des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel. Un tarif interne va être créé et un module de 20h va être ajouté pour les actifs qui ont une épreuve particulière, le tarif externe étant adapté.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote les délibérations :

- Modification de la prépa générale approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité
- Modification de la Prép' ENM métiers de la justice approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité
- Modification de la Prép' INSP approuvée avec une abstention
- Modification de la Prép' commissaire des armées et métiers de la sécurité approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité

Organisation générale des études – Modifications de la maquette du certificat sur l'Espagne et l'Amérique Latine

Le Directeur des Etudes poursuit avec une modification mineure du certificat sur l'Espagne et l'Amérique latine. Il s'agit d'un diplôme d'établissement complémentaire, suivi par les étudiants en 1^{re} et 2^e années qui leur donne un complément en langue et en science humaine et sociale sur une zone géographique, ici l'Espagne et l'Amérique latine. La responsable du parcours a souhaité remplacer un cours d'histoire qui était proposé par un cours de 20h autour des relations culturelles, diplomatiques et économiques entre l'Espagne et l'Amérique latine.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote cette modification de maquette qui est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Organisation générale des études – Modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) des diplômes nationaux (LAP et masters) pour 2024-2025

Le Directeur de la Formation et des Etudes termine par les M3C des diplômes nationaux, gérés par convention avec l'université à savoir les 8 parcours de masters et la licence d'administration publique. Le cadrage de ces modalités de contrôle des connaissances s'organise sur 3 niveaux : le cadrage général est voté par l'université, le deuxième doit être conforme au cadrage général et comporte les dispositions propres aux composantes et à l'IEP. La 3^{ème} partie précise les modalités d'oral, d'écrit, de contrôle continu et terminal et sera présenté à la faveur du C.A d'octobre.

11

Daphnée Lamarre demande si la rédaction d'un mémoire est obligatoire dans les 8 parcours de masters, sachant que des étudiants en prépa INSP arrivant d'autres IEP ou de Sciences Po Paris n'ont parfois jamais fait de recherche. Franck Biglione assure que la double diplomation des étudiants de Sciences Po Aix à partir de la 4^{ème} année demande la réalisation d'1 ou 2 mémoires de recherche, notamment pour les deux principaux d'entre eux, celui de « Sciences sociales du politique », master traditionnellement tourné vers la recherche en science politique et l'option « Histoire, défense et sécurité » du master « Géostratégie, défense, sécurité ».

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote ces modalités de contrôle des connaissances et compétences (M3C) des diplômes nationaux (LAP et masters) pour 2024-2025 qui sont approuvées par le conseil d'administration.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Avenant n°2 à la convention avec le réseau ScPo pour l'organisation du CC1A

La Présidente poursuit l'ordre du jour en passant aux questions budgétaires et donne la parole au secrétaire général, qui présente l'avenant n°2 à la convention avec le réseau ScPo pour l'organisation du CC1A. L'avenant N°1 n'avait pas été voté en mars en raison d'une erreur de rédaction et Sciences Po Rennes, qui préside le réseau cette année, a renvoyé un document amendé. Une modification est apportée à l'annexe 1 – Nature des dépenses portées au bilan financier du Concours commun 2024.

Sans objection ni autres questions, la Présidente fait procéder au vote à l'issue duquel la délibération est adoptée par le Conseil d'administration.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Séminaire du cursus franco-allemand à la Sainte-Baume en septembre 2024

Rainer Gregarek, responsable du cursus Franco-allemand et partant à la retraite au 1er septembre, sera chargé pour la dernière fois de ce séminaire qui mêlent groupes de

travail, séminaires, débats littéraires ou réflexions sur la science politique en confrontant les méthodologies françaises et allemande. Il se clôturera cette année par une randonnée à la Ste Baume.

Sans objection ni autres questions, le séminaire est approuvé par le conseil d'administration.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Séminaire d'étude pratique des étudiants en M2 « Politiques européennes et action transnationale » sur le site ITER en octobre 2024

12

Guillaume Hermary présente un autre séminaire organisé par le Professeur Phillippe Aldrin et Audrey Freyermuth pour les étudiants en M2 « Politiques européennes et action transnationale », traditionnellement dans le Parc naturel régional du Verdon mais délocalisé depuis 2 ans à ITER pour traiter du sujet de la politique énergétique, et conçu comme le prolongement de l'enseignement consacré à la « Géopolitique européenne de l'énergie ». Il aura lieu le 30 octobre pour 25 étudiants pour un budget (transport) de 2000€.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote cette délibération qui est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Sorties d'inventaire

Le secrétaire général poursuit avec la note présentant les sorties d'inventaire du matériel amorti qui n'a plus de valeur comptable, notamment ici du mobilier après les nouveaux équipements récents du rez-de-chaussée et des étages de Saporta. La plupart de ces sorties d'inventaires font l'objet de dons (associations, rectorat...) et font l'objet d'une délibération annuelle.

Sans objection ni autres questions, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Le budget, ses modifications et le compte financier – Campagne exceptionnelle FSDIE social 2024

Guillaume Hermary termine par la campagne exceptionnelle du FSDIE social, qui a été ouverte sur le reliquat de la campagne versée en fin d'année dernière. Son exécution immédiate sera demandée afin que les étudiants puissent percevoir les montants avant la fermeture estivale.

Nathalie Ferrière note l'excellent travail mené par le service de la Vie étudiante sur l'accompagnement des étudiants qui rencontrent des difficultés, financières ou autres. Elle insiste sur les efforts d'information à mener auprès des étudiants, surtout les 1ères années, sur les aides possibles et notamment le FSDIE social.

Sans objection ni autres questions, la Présidente met au vote cette délibération qui est approuvée par le conseil d'administration à l'unanimité.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente donne la parole au Directeur pour une question diverse qui a été inscrite à l'ordre du jour à sa demande et celle de certains élus étudiants.

Le Professeur Mehdi a en effet été sollicité par des étudiants par une lettre dont il donne lecture :

« Monsieur,

Je vous vous envoie ci-joint la lettre rédigée et votée en assemblée générale par les étudiants.es de Sciences Po Aix. Cette lettre est appuyée par une pétition que je vous joins également.

En effet, nous, étudiants.es de Sciences Po souhaitons la suspension du partenariat de notre IEP avec cette université complice de la répression génocidaire menée à Gaza par le Gouvernement israélien. Et c'est la raison pour laquelle nous nous tournons vers vous aujourd'hui »

La lettre jointe revient sur cette question de manière plus complète et elle est accompagnée d'une pétition signée par 300 étudiants. Il s'agit d'une déclinaison locale d'un mouvement lancé à l'échelle nationale.

Pour le Directeur, il s'agit d'un sujet suffisamment important pour être abordé en C.A au titre des questions diverses.

La lettre est lue dans son intégralité par une élue étudiante, avant d'ajouter que la veille, Sciences Po Strasbourg a suspendu son partenariat avec l'Université Reichmann. Le Directeur précise que le C.A a bien voté une motion mais que l'établissement n'a pas suspendu l'application de leur convention, d'autant qu'il s'agit de la compétence de l'Université de Strasbourg et non de l'IEP qui en est une composante.

Cet accord concerne un seul étudiant, sous réserve de vérification, en mobilité entrante et aucun sortant.

David Gade souhaite intervenir pour rappeler que les étudiants de 3^{ème} année qui ont bénéficié de cet échange se sont rendus dans une université privée, n'appartenant pas à l'Etat israélien et que leur regard sur le conflit israélo-palestinien n'a pas été biaisé car il s'inscrit dans une société israélienne plurielle, comme le montre par exemple les immenses manifestations d'opposition que connaît le pays depuis plusieurs mois. Un étudiant concerné en a d'ailleurs témoigné lors de l'AG où a été discutée et votée cette lettre. Il lui semble dommageable de vouloir mettre fin à cette ouverture dans un établissement qui prône la libération des intelligences.

Walter Bruyère-Ostells remarque que, dans un monde complexe, il est nécessaire de prendre du recul et de ne pas rentrer dans chaque conflit d'actualité. Il n'est pas dans

l'intérêt des étudiants de leur interdire des espaces d'observation personnelle où chacun se forge sa propre opinion.

La Présidente, tout en regrettant que la lettre n'évoque par les événements tragiques du 7 octobre, souligne que les universités israéliennes restent un lieu d'expression de la diversité de ce pays, en dépit de tout ce que l'on peut reprocher à ses dirigeants actuels. Elle rappelle également que l'université Riverside en Californie, citée ici comme exemple, a reconnu son erreur et le Directeur s'est mis en retrait de ses fonctions. Personnellement, elle ne souhaite pas que l'IEP donne suite à cette demande.

Le Directeur souhaite ajouter quelques éléments, pour éviter la décontextualisation. Il ne s'agit pas d'une situation comparable à celle qui a suivi la guerre ouverte par la Russie contre l'Ukraine, comme il a pu l'entendre. Le gouvernement français a dû prendre position et les établissements publics de l'Etat en ont donc tiré les conséquences.

Si on peut évidemment avoir des convictions et des indignations sur la situation à Gaza, elles doivent être néanmoins mises de côté quand on est en charge d'un établissement public. Sans que cela coupe toutefois l'IEP des réalités du monde, car il reste des moyens d'agir. Il cite par exemple Nicolas Badalassi, qui a accepté sa demande d'animer un débat sur la situation humanitaire à Gaza, avec la représentante des Nations Unies sur le terrain. La prochaine Ecole d'été, là aussi, abordera la question du conflit israélo-palestinien sous l'angle du renseignement, d'une façon qui lui paraît être en ligne avec ce que l'on attend d'une université.

Le Directeur rappelle enfin qu'il n'a jamais opposé le moindre refus aux propositions étudiantes qui lui été faites, dans la mesure où celles-ci restent des initiatives équilibrées et contradictoires.

Il s'agit de trouver le difficile point d'équilibre entre des injonctions contradictoires, la liberté d'expression et de réunion d'une part, avec l'ordre et la continuité du service public. Le cadre clairement établi de la règle de droit a toujours permis de trouver les termes d'un dialogue raisonnable, ce qui ne passe ni par l'occupation, ni par une gestion pétitionnaire de l'établissement.

Le Professeur Mehdi termine par l'exemple de l'apartheid en Afrique du Sud, lorsque ce pays était soumis à des sanctions extrêmement dures par la communauté internationale, les universités sud-africaines, et notamment les universités noires sud-africaines, demandaient précisément à ce que l'on n'applique pas les sanctions aux universités, pour permettre une circulation des idées et des personnes.

Le Directeur apprécie néanmoins le fait que chacun puisse s'exprimer et déployer ses arguments, fussent-ils opposés, et il était important que cet échange puisse avoir lieu dans le cadre de ce conseil d'administration.

Sans demande d'intervention supplémentaire, et après les remerciements de la Présidente et du Directeur à Guillaume Hermary, qui quittera l'IEP à la rentrée pour la direction des ressources humaines de la ville d'Aix [*applaudissements*], Madame

Robineau-Israël lève la séance en remerciant les administrateurs pour la richesse de ces échanges et annonce que le prochain C.A se tiendra le samedi 12 octobre.

Procès-verbal CA du 06.07.2024